

# Flash Info

## Vimines



### Plan canicule

Comme chaque année, les Maires ont le soin de recenser à titre préventif en cas de canicule les personnes âgées et handicapées vivant à domicile.

L'isolement des personnes âgées doit être combattu en particulier pendant la période estivale qui peut alors devenir une période de dangers.

Quiconque souhaite bénéficier de ces services est prié de se faire enregistrer en Mairie. Amis, voisins, une vigilance toute particulière est recommandée pendant cette période critique, n'hésitez pas à contacter la Mairie le cas échéant.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Pour en savoir plus, vous pouvez composer le 0 800 06 66 66 (appel gratuit), ou consulter <http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>.

### Coupe affouagère

Plusieurs habitants de la commune se sont manifestés auprès de la mairie pour solliciter un lot de bois d'affouage.

Une coupe affouagère pourrait être marquée dans la forêt communale, à l'amont de la nouvelle route forestière de Montencôt (vers la ligne RTE 400 KW).

La contrainte technique à prendre en compte est la distance de 17 km environ depuis le Chef Lieu de Vimines.

Les personnes susceptibles d'être intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie :

Tél. : 04 79 69 07 69 avant le 15 août 2010.

### Horaires bibliothèque

#### En période scolaire

Lundi • Scolaires 14h00-16h00  
• Public 16h00-18h00

Mardi • Scolaires  
1<sup>ère</sup> année de maternelle 10h00-11h30  
Autres classes 14h00-16h00  
• Public 16h00-18h00

Vendredi • Tous publics 16h00-19h00

Samedi • Tous publics 10h00-12h00

#### Pendant les vacances scolaires

Vendredi • Tous publics 16h00-19h00  
Samedi • Tous publics 10h00-12h00

#### FERMETURE EN AOÛT

*Bibliothèque de Vimines  
Chef Lieu - 73160 VIMINES  
Tél. : 04 79 71 42 10*



## Parc naturel régional de Chartreuse :

### Inventaire du patrimoine de la commune de Vimines

L'inventaire du patrimoine de la commune de Vimines, entamé l'été dernier par le Parc naturel régional de Chartreuse n'a pu être mené à son terme sur le terrain. Il a été décidé de réaliser le complément des enquêtes de terrain depuis le 15 juin (date modulable en fonction des conditions météo).

Les chargés de mission se rendent sur le terrain. Il vous arrivera donc peut être de les voir près de chez vous observer et de photographier des éléments relevant du patrimoine.

**Nous vous remercions par avance de leur réserver votre meilleur accueil.**



## Compte rendu du Conseil Municipal

Réunion du 23 mars 2010

En préambule au Conseil municipal, le Maire propose une analyse sur les finances de la commune.

Jusqu'en 2008, la collectivité avait une situation financière très saine dans son fonctionnement. L'objectif d'épargne de gestion (recettes courantes moins dépenses courantes) était fixé à 292 790.00 €, et nous avons atteint les 351 000.00 €. L'épargne de gestion est la somme restante qui permettra de faire face aux annuités et nouveaux investissements.

Cette épargne a chuté à 288 000.00 € du fait de :

- la crise financière et immobilière
- l'augmentation des services liée au nombre des enfants scolarisés en septembre passant de 170 à 210 élèves au groupe scolaire.

Ainsi, ce ne sont pas les investissements passés qui pénalisent le budget mais bien du fonctionnement.

En 2010, notre épargne de gestion pouvait encore chuter de 20 000.00 € malgré de grosses restrictions budgétaires et approcher les 268 000.00 € si nous ne réagissons pas avec des augmentations d'impôts. Malgré tout, et alors que nous avons un objectif de 0 emprunt, nous avons équilibré après de multiples retouches du budget par un emprunt de l'ordre de 30 000 €.

Nous nous sommes donné l'ambition :

- de revoir l'intégralité de nos dépenses à la baisse,
- d'optimiser les recettes
- de voir toutes les économies possibles.

Le budget est donc encore beaucoup plus rigoureux qu'auparavant.

### ■ QUELLES SONT LES RECETTES QUI NOUS MANQUENT AUJOURD'HUI ?

Il s'agit de recettes fiscales essentiellement liées aux mouvements immobiliers taxes que perçoivent les collectivités telles que celles sur les droits de mutation ou les taxes sur ventes de terrains qui ont chuté fortement. De plus se rajoutent aussi les dotations d'Etat qui malheureusement baissent d'années en années mais qui étaient compensées jusqu'alors par l'augmentation d'impôts locaux liés aux nouveaux arrivants.

Sur 2009 un constat de baisse d'épargne de gestion était similaire mais a pu se compenser par la vente du terrain de Monzin à Chambéry métropole qui représentait quasiment 90 000.00 €.

Sur 2010 nous n'avons pas ce genre d'opération exceptionnelle à nouveau et donc le choix a été fait de revoir l'imposition fiscale.

### ■ AU NIVEAU DES AUGMENTATIONS DE SERVICE

Il faut savoir qu'en règle générale un élève engendre un coût de service de 800.00 €/an (comprenant le fonctionnement de l'école proprement dit, mais aussi tous les ser-

vices périscolaires nécessaires à la vie des Viménais comme la cantine, la garderie, le centre de loisirs...). 40 enfants à 800.00 € nous amène à 32 000.00 € de dépenses supplémentaires. A ceci se rajoute des subventions manquantes de la CAF de l'ordre de 20 à 30 000 €.

### ■ RECETTES FISCALES EN BAISSSE, CHARGES EN HAUSSE

Sans investissement ni emprunt à rembourser, nous avons déjà un effet de ciseaux très important qui avoisine les 100 000.00 € par an. Ainsi, la commune de Vimines a très clairement depuis 2009 diminué ses investissements de façon importante tout comme dans de grosses collectivités comme Chambéry métropole où le budget était très serré.

Les collectivités n'ayant plus ou moins de moyens financiers, cela veut très clairement dire que la crise économique malheureusement est loin d'être finie puisque les collectivités sont les principaux investisseurs notamment pour ce qui concerne les métiers des travaux publics.

Au niveau des annuités, nous avons suivi notre programme ; nous étions à 141 000.00 € d'annuité en 2006, nous nous retrouverons en 2011 à 154 000.00 €. Malgré l'investissement du groupe scolaire, nous devrions nous retrouver dans une situation à peu près identique à 2006 dans les années à venir. Le projet de Mairie a été décalé pour éviter des annuités surchargées et en espérant une reprise pour 2012.

L'ensemble des conseillers et adjoints des différents secteurs ont pour mission de viser toute économie sur toute opération ou décalage d'investissement non nécessaire immédiatement de façon à ce que l'on tienne cet objectif de zéro emprunt.

Nous aurons certainement au niveau des investissements des rigueurs dans les projets d'investissements à avoir, des décalages d'investissements et je

pense que déjà on peut considérer qu'au travers des budgets 2009-2010 et certainement 2011 que nous aurons perdu de part la crise en cours l'équivalent de 2 années d'investissement au niveau de notre commune.

## QUELLE AUGMENTATION D'IMPÔT ?

Cette augmentation représentera 3.54 % d'augmentation des taux plus 1.24 % provenant de l'augmentation des bases d'imposition. La fourchette (hors extrêmes) d'évolution devrait se situer entre + 20 € et + 80 € pour 2010.

Les autres collectivités (département, région) hormis ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts. L'année prochaine les collectivités autres que la commune vont certainement recourir à l'impôt local mais à ce moment-là la commune veillera à ne rien faire évoluer au niveau des impôts communaux.

Malgré tout notre situation de trésorerie reste saine puisque après remboursement de l'emprunt, il nous reste à peu près 110 000.00 € pour investir. Cette capacité d'investissement a été avant la crise plus proche des 200 000.00 €.

Ces éléments vous aideront à comprendre les choix qu'ont eu à faire de manière difficile les conseillers municipaux. Vous comprendrez aussi que certains investissements sont décalés ou quelques fois supprimés pour des sommes que vous pourriez juger minimales, mais toute petite économie est nécessaire pour arriver à notre objectif final : ne pas emprunter et maintenir les capacités d'investissements suffisantes au niveau de la commune.

En qualité de vice Président à la gestion des déchets j'ai personnellement insisté pour limiter les évolutions de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). En effet, elles sont de l'ordre de plus de 15 % d'augmentation dans des secteurs comme Vimines et d'autres secteurs pavillonnaires de l'agglomération. J'ai sollicité la commission finances de Chambéry métropole pour qu'elle limite cette évolution en dessous de 10 %. L'évolution sera limitée même si elle reste encore importante. J'espère dans les années à venir diminuer cette évolution de part un service optimum en matière de dépense publique, mais aussi dans les recettes qui pourront être optimisées au sein du service de façon ainsi à préserver l'avenir. Un exemple, il était prévu que l'ensemble du service devait équilibrer les dépenses avec la TEOM en 2014, nous y serons arrivés dès cette année 2010, mais il reste des investissements à financer. Je ne manquerai pas de vous tenir informés sur ces évolutions de TEOM.

## Compte administratif 2009

Le conseil municipal vote et accepte à l'unanimité le compte administratif du budget général dressé par le Trésorier :

<b>Section de fonctionnement :</b>	1 211 624.64 €
<b>Section d'investissement :</b>	1 843 008.04 €
<b>Excédent de clôture des 2 sections 2009 :</b>	<b>16 135.79 €</b>

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES

Le conseil municipal vote à la majorité les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2010 :

Taxe d'habitation :	14.89 %
Taxe foncière bâti :	16.05 %
Taxe foncière non bâti :	66.87 %

## BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal vote à la majorité le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

- 1 137 237.79 € pour la section de fonctionnement.
- 965 924.56 € pour la section d'investissement.

## DEMANDE D'AIDE POUR LA REALISATION D'UNE COUPE A CABLE ET LA COMMERCIALISATION DES BOIS

Le conseil municipal sollicite, dans le cadre du Fonds Départemental Forêt-Filière bois, une aide de Conseil Général pour la récolte de bois énergie.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DU LOGEMENT EN SAVOIE 2005-2010

L'OPAC de la Savoie réalise actuellement une opération de quatre maisons locatives au secteur de la Fougère. Un financement PLUS a été sollicité auprès de l'Etat par l'OPAC. Dans ce cadre la commune peut bénéficier d'une aide de 60 €/m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements plus au titre du Plan Départemental du logement en Savoie 2005-2010, action d'accompagnement des communes en faveur des opérations de logements sociaux. Cette aide sera reversée à l'OPAC.

## DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU SDES POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX EDF

Le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire auprès du SDES pour les travaux

de mise en souterrain des réseaux EDF, basse tension, au secteur de la Forêt d'Albert et de Lachat qui représente la différence entre le décompte final des travaux et le montant de l'estimation initiale.

## DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION

Le conseil municipal sollicite le transfert de la subvention accordée au titre du FDEC pour la rénovation de la toiture du four à pain de la Fougère sur le dossier de demande de subvention pour la rénovation du four à pain du Grand Village.

## BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la bibliothèque

## Centre des Impôts : accueil des particuliers

La Direction des Services fiscaux de la Savoie s'est engagée dans une démarche de modernisation et de simplification de ses services afin de mieux les adapter aux attentes des usagers.

De ce fait, les usagers qui formulent une demande en matière de taxe foncière doivent donc s'adresser au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Chambéry.

**CENTRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CHAMBERY**  
Service des Impôts des  
particuliers  
51 avenue de Bassens  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Tél. : 04 79 70 72 03  
Tél. : 04 79 60 40 68  
e-mail : sip.chambery@dgfip.  
finances.gouv.fr

## Contournement autoroutier

Message du Préfet sur nos interrogations de la suite donnée au contournement autoroutier concernant notre commune :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que la variante de contournement par l'ouest est actuellement en cours d'évaluation au titre du Grenelle de l'environnement. Dans l'attente des résultats sur les projets retenus au schéma national des infrastructures de transports, les études sur l'ensemble des options ont été suspendues car elles demandaient des investigations importantes.

S'agissant de l'évolution du trafic sur la VRU, l'éditorial de l'observatoire du mois de juin 2009 auquel vous faites référence montre que depuis 2004, il existe une rupture sur l'évolution du trafic. En effet, on observait jusqu'alors une croissance des flux de circulation de l'ordre de 3%, alors que depuis 2004 le trafic s'est stabilisé et reste à la limite inférieure du seuil de saturation. Avant 2004, ce seuil de saturation semblait pouvoir être atteint en 2007/2008. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il ne l'est pas et il est difficile de dire quand il le sera.

Eu égard à l'ensemble de ces constats, il ne m'a pas paru nécessaire de prendre dès à présent l'arrêté déclarant le contournement autoroutier de Chambéry programme d'intérêt général (PIG). Toutefois, le périmètre d'étude toujours en vigueur permet de préserver le foncier sur le tracé projeté dans l'attente d'une décision ».

